

## Constructibilité en zone rurale : réglementation, stratégie et rédaction des actes notariés

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné :

---

Notaires, collaborateurs et assistants expérimentés.

### Objectifs :

---

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les règles d'urbanisme applicables aux terrains et constructions en zone rurale
- Déterminer la constructibilité d'un terrain ou les possibilités d'évolution d'une construction située en zone rurale
- Apporter toutes les informations utiles à ses clients
- Rédiger des clauses adaptées aux spécificités des ventes immobilières en zone rurale

### Contenu :

---

#### La constructibilité des terrains nus en zone rurale

- Dans quelle mesure les terrains situés dans les zones agricoles et naturelles des PLU sont-ils constructibles ?
- Qu'est-ce qu'un STECAL ?
- Peut-on construire en dehors des zones constructibles des cartes communales et des parties urbanisées des communes dépourvues de document d'urbanisme ?
- Un exploitant agricole peut-il construire son habitation à proximité de son exploitation ?
- Cas pratiques

#### Les possibilités d'évolution des constructions existantes en

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

## zone rurale

- Quel est le régime des constructions existantes situées en zone rurale ?
- Ces constructions peuvent-elles évoluer ?
- Les changements de destinations sont-ils admis ?
- A quelles conditions le droit de reconstruire à l'identique existe-t-il ?
- Un exploitant agricole peut-il revendre son habitation à indépendamment de son exploitation ?
- Cas pratiques

## Prérequis :

---

Pas de prérequis exigé, mais des connaissances en droit de l'urbanisme permettraient de suivre la formation avec plus d'aisance.

Le quiz d'évaluation vous servira à évaluer votre niveau.

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation)

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation